

**DOMINIQUE NEUMAN**  
AVOCAT  
1535, RUE SHERBROOKE OUEST  
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK  
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7  
TÉL. 514 849 4007  
TÉLÉCOPIE 514 849 2195  
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 11 septembre 2014

M<sup>e</sup> Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie  
Régie de l'énergie  
800 Place Victoria  
Bureau 255  
Montréal (Qué.)  
H4Z 1A2

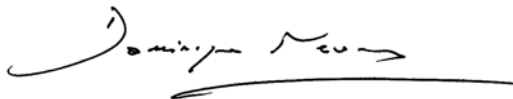
Re: Dossier RDÉ R-3884-2014, Phase 3.  
Cause tarifaire 2015 de *Gazifère Inc.*

**Demande de renseignement no.1 à *Gazifère inc.* par l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et *Stratégies Énergétiques (S.É.)*.**

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de déposer ci-après la demande de renseignements no. 1 à *Gazifère inc.* de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* au présent dossier.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.  
Procureur de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*

c.c. La demanderesse et les intervenants.



**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**  
**DOSSIER R-3884-2014, PHASE 3**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO. 1**  
**À GAZIFÈRE INC.**

**PAR**  
**STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)**  
**L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE**  
**(AQLPA)**

**TABLE DES MATIÈRES**

<b>A.</b>	<b>Le Plan global en efficacité énergétique (PGEÉ) – 2015 et 2016 .....</b>	<b>2</b>
<b>B.</b>	<b>Le témoignage de Mme. Lise Mauviel .....</b>	<b>8</b>
<b>C.</b>	<b>Le gaz perdu .....</b>	<b>9</b>

**A. LE PLAN GLOBAL EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE (PGEÉ) – 2015 ET 2016**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-1**

**Référence :** GAZIFÈRE INC., Dossier R-3884-2014, Phase 3, Pièce B-0107, GI-19, Document 1, test du participant.

**Demande(s) :**

- a) Le test du participant n'apparaît que dans les tableaux 23 (2015) et 28 (2016) de l'annexe I, mais nulle part ailleurs dans le texte du PGEÉ. Veuillez commenter les résultats de ce test pour les divers programmes (notamment les cas où le résultat de ce test est très élevé) et comment les résultats de ce test influencent le design de vos programmes.

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-2**

**Références :**

- i) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3884-2014, Phase 3, Pièce B-0107, GI-19, Document 1, Tableau 15, page 26 :

Coûts évités de 1 m <sup>3</sup> de gaz naturel pour Gazifère – en ¢/m <sup>3</sup>	2015		2016	
	Base	Chauffage	Base	Chauffage
Composantes				
Tarif 200	22,78	27,17	22,78	27,17
Redevances, Régie du bâtiment	0,04	0,04	0,04	0,04
SPEDE	2,56	2,56	2,74	2,74
Total	25,38	29,77	25,56	29,95

- ii) **GAZ MÉTRO.**, Dossier R-3879-2014, Phase 2, Pièce B-0055, Gaz Métro 9, Document 1, Tableau, page 22 :

Coût évité de 1 m <sup>3</sup> de gaz naturel pour Gaz Métro – 2015	¢/m <sup>3</sup>	
Composantes	Base	Chauffage
Fourniture (gaz de réseau)	14,66	14,66
Transport	6,28	6,28
Gaz de compression	0,40	0,40
Équilibrage		9,43
Rendement sur fonds de roulement du		
maintien des inventaires F, T, et C	0,18	0,18
Distribution		
Gaz perdu	0,16	0,23
Renforcement du réseau	0,09	0,09
Redevances à la Régie de l'énergie	0	0
Redevances à la Régie du bâtiment	0,05	0,05
Redevances au Fonds vert	n.a.	n.a.
SPEDE	2,73	2,73
Quote-part au MRNF (BEIÉ)	0,05	0,05
TOTAL ¢/m <sup>3</sup>	24,60	34,10

**Demande(s) :**

- a) Gazifère peut-elle commenter sur le fait que la différence entre ses coûts évités de base et de chauffage des locaux ( $29,77 \text{ ¢/m}^3 - 25,38 \text{ ¢/m}^3 = 4,39 \text{ ¢/m}^3$ ) est de moins de la moitié de celle de Gaz Métro ( $34,10 \text{ ¢/m}^3 - 24,60 \text{ ¢/m}^3 = 9,5 \text{ ¢/m}^3$ ) ?
- b) A cet égard, veuillez préciser comment Gazifère calcule ses coûts d'équilibrage aux fins du calcul de ces coûts évités ?

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-3**

**Références**

- i) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3884-2014, Phase 3, Pièce B-0107, GI-19, Document 1, page 9, tableau 4.
- ii) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3840-2013, Pièce B-0143, GI-35, Document 1, Réponse à la DDR 2 de SÉ-AQLPA, page 3, réponse 2.2 (a) à SÉ-AQLPA.

**Préambule :**

L'an dernier, vous indiquiez que le coût des évaluations était désormais de seulement 4 000\$. Vous précisiez alors à SÉ-AQLPA ce qui suit, à la référence ii :

**Réponse 2.2 (a) de Gazifère inc. à SÉ-AQLPA**

*Au fil des ans, Gazifère a gagné en efficacité pour l'évaluation de ses programmes (les questionnaires sont similaires, le processus de compilation des réponses optimal, les méthodes de sollicitation sont déjà élaborées, etc.) Il a donc été possible de réviser à la baisse le budget consacré aux évaluations.*

**Demande(s) :**

- a) Veuillez expliquer les raisons qui amènent maintenant les coûts des évaluations à 8 000\$. Veuillez situer votre explication en lien avec votre réponse susdite 2.2 (a) à SÉ-AQLPA rendue par vous au dossier R-3840-2013, Pièce B-0143, GI-35, Document 1, page 3.

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-4**

**Référence :** GAZIFÈRE INC., Dossier R-3884-2014, Phase 3, Pièce B-0107, GI-19, Document 1, page 15, tableau 8, cas type programme Chaudière à condensation.

**Demande(s) :**

- a) Est-il possible de calculer les économies unitaires de 10 419 m<sup>3</sup> à partir de la consommation standard des du chauffage des locaux et des taux d'efficacité élevé et standard ?
- b) Si oui, comment procède-t-on?
- c) Sinon, veuillez expliquer.

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-5**

**Référence :** GAZIFÈRE INC., Dossier R-3884-2014, Phase 3, Pièce B-0107, GI-19, Document 1, Tableau 12, page 22, cas type- programme Récupérateur de chaleur des eaux de douche – coopératives d'habitation et organismes à vocation sociocommunautaire (volet Installation de récupérateurs).

**Demande(s) :**

- a) Veuillez confirmer que le chauffage de base est de 4567 m<sup>3</sup> plutôt que de 4587 m<sup>3</sup>. Le cas échéant, veuillez amender votre pièce afin de corriger ces tableaux en conséquence.

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-6**

**Référence :** GAZIFÈRE INC., Dossier R-3884-2014, Phase 3, Pièce B-0107, GI-19, Document 1, page 42, tableau 18, Capacité du système d'évacuation d'une hotte.

**Demande(s) :**

- a) Veuillez confirmer que le titre du tableau devrait plutôt faire référence à l'aide financière de Gazifère. Le cas échéant, veuillez amender votre pièce afin d'effectuer la correction.

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-7**

**Référence :** GAZIFÈRE INC., Dossier R-3884-2014, Phase 3, Pièce B-0107, GI-19, Document 1, pages 45 et 46, tableau 19.

**Demande(s) :**

- a) Est-ce que Gazifère envisage de moduler son aide financière en fonction du taux de distorsion. Par exemple, dans le cas du programme Fenêtre Energy Star le taux de distorsion est de 39% et l'aide financière représente 50 % du surcoût.

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-8**

**Référence :** GAZIFÈRE INC., Dossier R-3884-2014, Phase 3, Pièce B-0107, GI-19, Document 1, page 45, tableau 19, programme chauffe-eau sans réservoir à condensation.

**Demande(s) :**

- a) Veuillez établir la consommation du chauffe-eau sans réservoir à condensation à haute efficacité (86%).

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-9**

**Référence :** GAZIFÈRE INC., Dossier R-3884-2014, Phase 3, Pièce B-0107, GI-19, Document 1, page 47, tableau 20, colonne coûts évités Gazifère sur durée de la mesure.

**Demande(s) :**

- a) Quelles sont les raisons qui vous amènent à inclure les taxes à la consommation (TPS et TVQ dans vos coûts évités ?



**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-10**

**Référence : GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3884-2014, Phase 3, Pièce B-0107, GI-19 Document 1, page 47, tableau 20, Récupérateur de chaleur des eaux de douche (coops et sociocomm.) – volet Installation de récupérateurs.

**Demande(s) :**

- a) Veuillez confirmer que trois et demi récupérateurs sont installés chez chacun des clients.

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-11**

**Référence : GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3884-2014, Phase 3, Pièce B-0107, GI-19, Document 1, page 56, résultats - tests économiques-colonne TNT.

- a) Veuillez expliquer pourquoi, lorsque le test du participant et le TCTR varient quelque peu des résultats de 2015, il n'en est pas de même pour 2016. Il nous semble qu'au contraire les coûts évités et les revenus épargnés par les participants augmentent à cause du SPEDE. À moins que vous ayez conclu que la variation n'était pas matérielle ? Qu'en est-il ?

**B. LE TÉMOIGNAGE DE MME. LISE MAUVIEL**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-12**

Référence : **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3884-2014, Phase 3, Pièce B-0094, GI-16, Document 1, page 10, Tableau du nombre de clients.

**Demande(s) :**

- a) Comment expliquez-vous la baisse du nombre de clients en 2014 par rapport à celle prévue lors de la cause tarifaire de la même année 2014 ? Cette baisse est de 32 clients au secteur résidentiel, de 11 clients au secteur CI et de 1 client au secteur industriel. Ces baisses se produisent alors que la situation concurrentielle du gaz est excellente.
- b) Comment expliquez-vous la croissance du nombre de clients sans chauffage ?
- c) Quel usage du gaz naturel ces clients sans chauffage font-ils ?

**C. LE GAZ PERDU**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-13**

**Référence: GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3884-2014, Phase 3, Pièce B-0102, GI-16, Document 6, page 2 :

*Examiner la possibilité de déceler les clients faisant partie du calcul du gaz non facturé et ayant un profil de consommation variable d'une période à l'autre pour lesquels la formule générale pourrait moins bien convenir étant donné leur profil de consommation non standard. La consommation de ce type de clientèle serait donc plus difficile à estimer et se prêterait moins bien à un mécanisme automatique d'application de formule de cette nature.*

*À titre d'exemple, un client commercial qui ne consomme pas d'une façon régulière et qui démontre un profil de consommation peu constant d'une période à l'autre, étant donné le domaine d'activité dans lequel il opère, pourrait donner des résultats moins concluants dans le modèle d'estimation de volumes non facturés de Gazifère, Tableau du nombre de clients.*

**Demande(s) :**

- a) Veuillez identifier le secteur d'activité qui est compatible avec un profil non-standard dans le temps.

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-14**

**Références :**

- i) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3884-2014, Phase 3, Pièce B-0104, GI-16, Document 7.1, pages 2 et 4, lignes dates de calibrations.
- ii) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3884-2014, Phase 3, Pièce B-0103, GI-16, Document 7, page 1, lignes 6 à 8 :

*The official calibration certificates are filed as exhibit GI-16, document 7.1. The meters are calibrated at the time of installation and are re-calibrated on a 7 year cycle, in accordance with Measurement Canada requirements.*

**Demande(s) :**

- a) Les dates de calibration des compteurs de *Niagara Gas Transmission* sont de novembre 2008 et d'août 2009, soit 6 et 5 ans, alors que la révision est prévue aux 7 ans. Est-ce une source de préoccupation pour Gazifère ?
-